



Révision de pension alimentaire

Par Mel47

Bonjour

Je viens de recevoir mon jugement pour la revalorisation de ma pension alimentaire. Il s'avère que le greffier lors de l'audience a pas mis le bon montant sur mon crédit immobilier il l'a noté avec 230? de moins!

Mes premières questions sont es que je peut faire appelle de cette décision vus que mes dépenses on était sous estimé ?es que cela changera quelque chose au jugement ?et dois je repasser devant le juge ou cela peut se faire d'une re étude de celui ci?

De plus j'effectue l'intégralité des trajets et madame la juge est partie sur une estimation de mappy qui ne prend en compte que le gazoil et un aller retour ne doit elle pas se référer au defrayement km des impôts pour ainsi englober l'usure etc?

Merci d'avance de vos réponses cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

On dirait que vous subissez cette décision alors que c'est à vous de justifier vos charges lors de votre demande au juge. Qu'en pense votre avocat ?

Par Mel47

Je n'ai pas d'avocat!

Par Mel47

La décision a été donné avec une erreur sur mon crédit immobilier échancier fourni qui a pu favoriser une prise de décision non conforme à la réalité !

Par yapasdequoi

Si c'est une simple erreur de copie, il n'y a pas d'erreur dans la décision. Vous aviez bien fourni un justificatif avec le montant correct, n'est-ce pas ?

Par Mel47

Oui mais il n'y a pas eu de photocopie! tous ces faits oralement et écrits par la greffière ! Le crédit étant 230 euro supérieur à ce qu'il est écrit sur le texte final me laisse penser que les conclusions faites après délibération on était faites sur une charge moindre!

Par Mel47

Il y a-t-il un recours pour examiner de nouveau le jugement avec la rectification de mon crédit pour que celui-ci soit le plus juste possible ?

Par Mel47

Et concernant les transports es normale que la juge se base sur uniquement le coût du gazoil dur Mappy?sachant qu'elle nous demande notre imposition pour fixer la pension ?ne devrait t elle pas se fixer sur le barème des impôts pour le defrayment kilométriques ?

Par yapasdequoi

Il faut consulter un avocat pour éventuellement faire appel.
Mais c'est bien dommage de ne pas avoir fait appel à un avocat dès le début.
Le juge a fait ce qu'il pouvait avec les informations incomplètes que vous avez données.

Par Mel47

Ok merci pour les informations bonne soirée